



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 122-1

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée régulière tenue le 23 janvier 2023, le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 122-1 Règlement d'emprunt numéro 122-1 modifiant le règlement 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$.

QUE l'objet du règlement numéro 122-1 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 122-1 en date du 20 juin 2023.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 122-1 et son annexe sur le site Internet de la RAETM, sous l'onglet « Règlements ».

QUE ledit règlement numéro 122-1 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne, ce 28 juin 2023.


Chantal Marceau
Secrétaire-trésorière